



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Mai 2022

Compte Financier Unique 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Aux termes de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'exécution du Budget Primitif (BP) au titre de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces éléments d'exécution budgétaire est repris dans le Compte Administratif présenté par le Maire.

La Ville de Rueil-Malmaison ayant été intégrée à la première vague d'expérimentation nationale en la matière, le compte administratif a été remplacé en 2021 par un compte financier unique. Ce document a pour spécificité d'être commun à l'ordonnateur et au comptable afin de permettre une présentation plus simple et plus lisible des résultats financiers de l'année. Cette présentation ne remet pas en cause les procédures annuelles en matière d'adoption et d'affectation des résultats de l'exercice écoulé.

I – Equilibres et soldes

Ainsi, comme chaque année, il est proposé d'examiner et d'approuver les résultats de l'exercice clos présentés dans le Compte Financier Unique (CFU). Ces résultats, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes, seront repris au Budget Supplémentaire 2023 qui offre la possibilité d'ajuster en cours d'année les prévisions du budget primitif.

Le CFU de la Ville présente une discordance avec la gestion du Comptable Public, en raison de l'apurement d'un compte (1069) en 2020 qui n'existait plus dans la nomenclature comptable M57. En accord avec le comptable, la Ville a opté pour un lissage sur 10 ans de cette écriture comptable et non budgétaire. À l'exception de ce point, il a été constaté une parfaite concordance des comptes entre la Ville et le Comptable Public.

En 2022, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 4,102 M€ issu du résultat d'investissement de 2022 (11,523M€), du solde des restes à réaliser de 2022 (-15,625M€) et de l'apurement du compte 1069 (cf. paragraphe ci-dessus) pour 287K€. L'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2022 à 20.110 M€ permet de financer ce besoin de financement. Il en résulte un excédent de fonctionnement définitif de 15.720M€. Ce résultat est nette progression par rapport au résultat de fonctionnement définitif 2022 qui s'élevait à 6.841M€.

Les grands équilibres du Compte Financier Unique 2022 :

COMPTES FINANCIERS UNIFORMES (CFU) 2022			
section de fonctionnement			
recettes prévues	209 653 417.92	dépenses prévues	209 653 417.92
<i>dont excédent N-1</i>	6 841 737.92		
recettes recouvrées	215 042 288.96	dépenses réalisées	201 774 023.26
<i>excédent N-1</i>	6 841 737.92		
			Excédent de clôture (A)
			20 110 003.62
section d'investissement			
recettes prévues	74 101 480.76	dépenses prévues	74 101 480.76
<i>dont excédent N-1</i>	11 155 741.92		
recettes recouvrées	51 304 685.07	dépenses réalisées	50 937 181.67
<i>excédent N-1</i>	11 155 741.92		
			Excédent de clôture (B)
			11 523 245.32
			Solde du compte 1069 (passage en M57) (C)
			-286 877.94
restes à réaliser 2021			
restes à recouvrer (1)	0.00	restes à payer (2)	15 625 535.09
			Solde des reports d'investissement (D= 1+2)
			-15 625 535.09
			Déficit de financement de la section d'investissement (E = B+C+D)
			-4 389 167.71
			Excédent global définitif 2021 (A+E)
			15 720 835.91

L'évolution des résultats de clôture 2016-2022 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat de fonctionnement	11 773 242	15 303 603	12 547 268	22 317 639	5 859 374.15	11 095 738.84	20 110 003.62
Résultat d'investissement	9 892 817	-4 287 476	22 550 295	-12 471 350	10 643 742.76	11 155 741.92	11 236 367.38
Solde des restes à réaliser	-15 972 880	-3 869 773	-10 131 261	-6 872 169	-11 273 929.35	-15 409 742.84	-15 625 535.09
Excédent global	5 693 179	7 146 354	24 966 302	2 974 120	5 229 188	6 841 738	15 720 836

Cette année, la Ville a généré à nouveau un excédent porté par une dynamique de recettes fiscales (172.279M€) supérieure de +4.389M€ aux prévisions initiales (167.881M€). Cette dynamique est principalement liée à la fiscalité directe (supérieure de +1.966M€ aux prévisions intégrées au budget primitif) ainsi que par les droits de mutation (+2.156M€ aux prévisions initiales de 7.5M€, traduisant un effet de rattrapage post crise sanitaire).

En outre, les dépenses réelles non réalisées ont permis de générer un excédent de 9.401M€. Ces non réalisations concernent principalement les charges à caractère générale (-4.281M€) ainsi que les charges de personnel (-3.121M€) traduisant les difficultés de recrutement rencontrées par la Ville au cours de l'année 2022. En outre, des économies ont été enregistrées en matière de subventions et autres charges de gestion courante (1.671M€).

II – Analyse des résultats

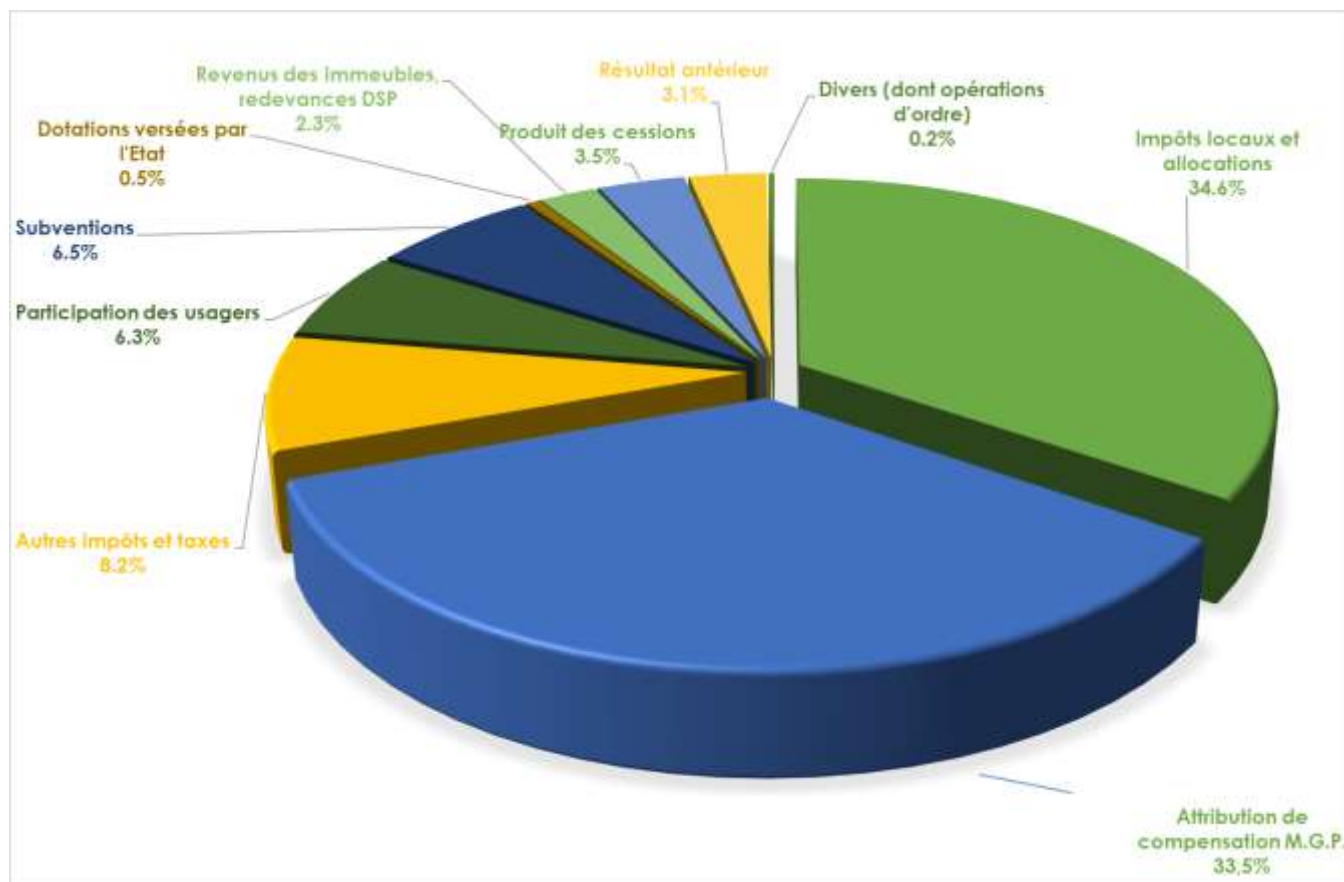
Cette analyse est présentée par section en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles et en comparant les prévisions et les réalisations dans chaque chapitre.

A – Section de fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

	<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	Prévisions	Réalisations
013	Remboursement de charges de personnel	170 000.00	316 085.55
70	Produits des services et des domaines	14 149 500.00	13 970 520.74
73	Impôts et taxes	77 444 567.00	77 460 485.42
731	Fiscalité locale	90 436 680.00	94 819 385.00
74	Dotations et participations	14 892 802.00	15 594 513.16
75	Autres produits de gestion courante	5 443 131.00	5 086 199.11
76	Produits financiers	65 000.00	87 404.86
77	Produits exceptionnels (cessions)	20 000.00	7 683 639.20
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00
	sous-total des recettes réelles (A)	202 621 680.00	215 018 233.04
042	Amortissements des subventions	50 000.00	24 055.92
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	140 000.00	0.00
	sous-total des recettes d'ordre (B)	190 000.00	24 055.92
	SOUS-TOTAL (A+B)	202 811 680.00	215 042 288.96
002	Résultat de fonctionnement reporté (C)	6 841 737.92	6 841 737.92
	TOTAL GENERAL (A+B+C)	209 653 417.92	221 884 026.88

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



La prévision de recettes était de 209.653M€ et la réalisation (hors produit des cessions représentant 7.683M€) est de 207.334M€, soit un taux de réalisation de 98.9%.

a) Les recettes réelles de fonctionnement : 215.018M€

• **Remboursement sur charges de personnel (chapitre 013) : 316 K€**

Il s'agit de remboursements de salaires et de charges pour des personnels mis à disposition ou en détachement. Figurent principalement le remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et les remboursements des frais de transport des agents.

Ce chapitre ne comprend pas les remboursements des mises à disposition des agents communaux auprès de l'établissement public territorial P.O.L.D. ou d'autres organismes qui sont, eux, comptabilisés sur un compte du chapitre 70.

• **Produit des services et du domaine (chapitre 70) : 13.970M€**

Ce chapitre regroupe principalement tous les services publics payés directement par leurs utilisateurs en fonction des tarifs votés par le Conseil Municipal, mais aussi les recettes liées aux mises à disposition de personnel au bénéfice, soit de diverses associations, soit d'organismes tels que le CCAS et P.O.L.D.

Ce poste (13.970M€) est en nette progression (+15%) par rapport à 2021 (12.141M€) traduisant la fin de la crise sanitaire et la reprise de l'ensemble des services publics et de leur tarification aux usagers. Ces recettes sont réalisées à hauteur de 99% principalement portées par des hauts de niveaux de réalisations en matière de :

- Activités de loisirs (ALSH...) : réalisées à 101% (3.416M€ contre 3.390M€ de prévisions)
- Activités sportives : réalisées à 136% (426K€ contre 313K€ de prévisions)
- Occupation du domaine public : réalisées à 118% (1.755M€ contre 1.489M€ de prévisions)
- Stationnement public : réalisé à 106% (1.329M€ contre 1.250M€ de prévisions)

Ce phénomène est à nuancer concernant les activités culturelles (85% de taux de réalisation), petite enfance (94% de taux de réalisation) et études dirigées (91% de taux de réalisation).

• **Impôts et taxes (chapitre 73) : 77 460 K€**

Sur ce chapitre figure principalement l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris. Ce reversement est figé pour 77 445 K€ et correspond à la fiscalité professionnelle du territoire de la Ville transférée à la M.G.P. en 2016 lors de sa création.

Ce chapitre comprend également le produit de la taxe sur les paris hippiques pour 19K€.

• **Fiscalité locale (chapitre 731) : 94.819M€**

Sur ce chapitre figurent la fiscalité directe locale (taxe foncière et taxe d'habitation), les droits de mutation et des taxes diverses.

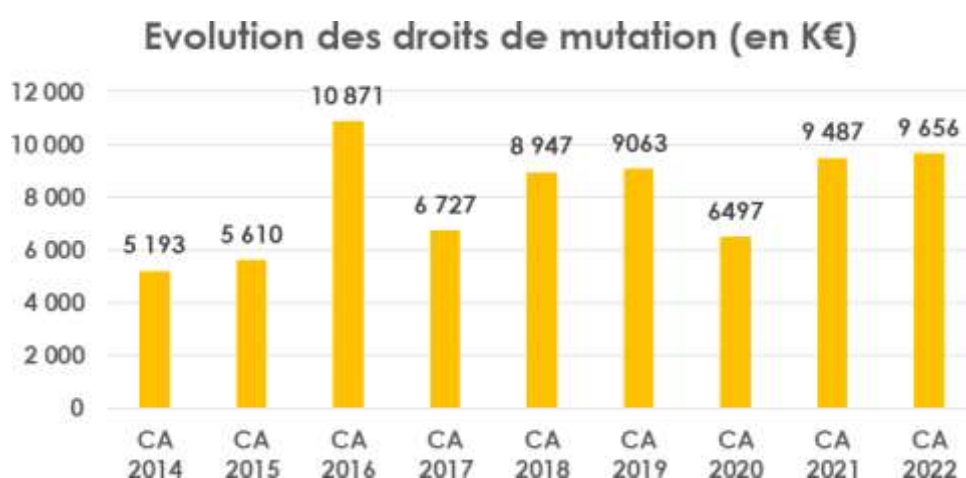
Les recettes des impôts locaux se sont établies à 83.062M€ pour une prévision de 81.06M€. Ce niveau apparaît en progression par rapport à 2021 (76.355M€) du fait notamment l'impact de la revalorisation

de bases fiscales votées par l'Etat (+3.4% en 2022) ainsi que la décision de la Ville de majorer les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (+6%).

En outre, la Ville a bénéficié de rôles complémentaires liés à des rattrapages de fiscalité non connue lors des années antérieures augmentant ces recettes de 340K€.

Les deux autres taxes importantes sont la taxe sur l'électricité et les droits de mutation :

- La taxe finale sur les consommations électriques (TFCE) a été encaissée pour 1.374M€ conforme au prévisionnel (1.327M€).
- Les droits de mutation, prévus à 7.500M€, ont été finalement encaissés pour un montant plus important s'élevant à 9.656M€. Il s'agit de la fiscalité indirecte locale qui est due à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire. Cette sur réalisation traduit l'effet de rattrapage post crise sanitaire 202/2021.



Enfin, il convient de rappeler que la Ville perçoit également la taxe de séjour (161K€) et sa part additionnelle (34K€), toutes les deux reversées respectivement à l'Office de Tourisme et au Département, ainsi qu'à la Société du Grand Paris.

- **Dotations et participations (chapitre 74) : 15.594M€**

La prévision de recettes était de 14.892M€, soit une réalisation de 115%.

Cette réalisation est notamment liée aux recettes de la CAF (7.247M€) supérieures (+660K€) aux prévisions (6.586M€).

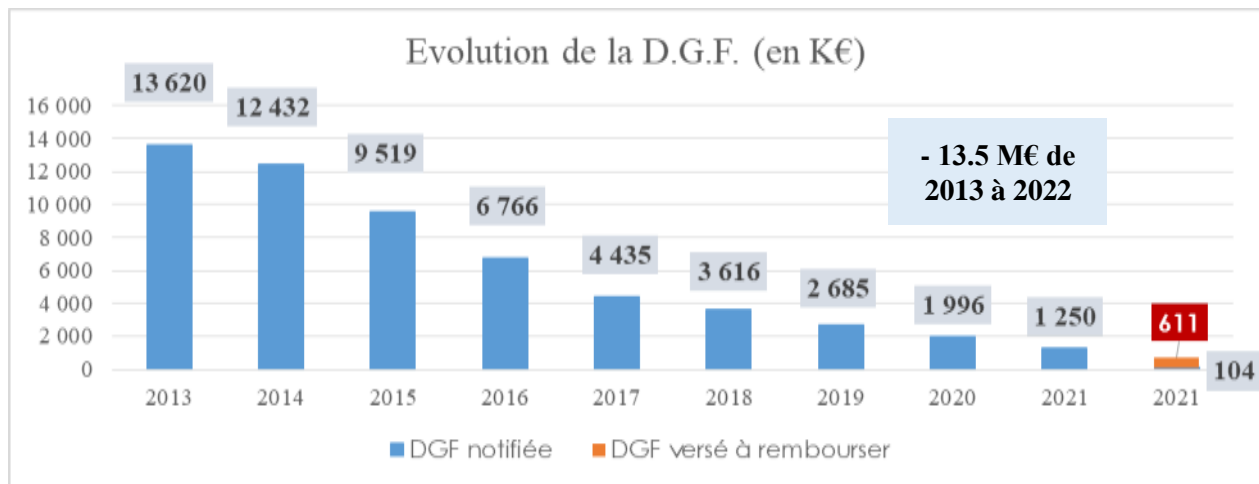
En outre, l'exercice 2022 a été marqué par le renouvellement du Contrat de Développement Département Ville (CDDV) valable pour la période 2022/2024, ainsi que par le subventionnement (300K€ en provenance du Département, de la Région et de la Métropole) du Jubilé 2022, venant par définition augmenter le niveau de dotations et participations par rapport aux années précédentes.

Il convient de souligner que ces 300K€ de subvention liées au Jubilé Impérial ont été complétés par le versement d'1M€ en provenance du Fonds de Dotations Rueil Valeur ayant géré le mécénat de cet événement. Ces recettes de mécénat sont cependant intégrées au chapitre 75.

L'ensemble de ces recettes (1.3M€) composées de subventions (300K€) et de recettes de mécénat (1.0M€) sont à rapprocher du coût de l'évènement (1.208M€ au 31/12/2022).

Le montant de la DGF a été notifié pour 104K€. Cependant, les réalisations apparaissant au compte financier unique (CFU) 2022 s'élèvent à 716K€. Ce phénomène s'explique par les modalités de versement de la DGF par 12^{ème} sur la base du montant notifié l'année précédente (1.227M€). L'Etat a en effet versé 611K€ de manière indue engendrant :

- Une réalisation de recette de 716K€ contre un montant notifié de 104K€
- L'inscription d'une dépenses de remboursement en miroir de 611K€
- Se traduisant par un flux net de 104K€ conforme à la notification 2022



Une partie de la compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) qui est perçue depuis 2017 en section de Fonctionnement est constatée à 201 K€ pour des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments.

Enfin, ce chapitre enregistre également l'ensemble des subventions de fonctionnement perçues en provenance de l'Etat (297K€), du Département (1.863M€), de divers groupement (169K€) & POLD (42K€) ainsi que les liens financiers avec le CCAS et la Caisse des Ecoles pour un montant de près de 4,406M€.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 5.086M€ 3 689 K€**

Il s'agit des revenus des immeubles (1,997M€) et des redevances payées par des délégataires de services publics (1,613M€).

En outre, ce chapitre enregistre également les reversements de recettes de mécénat de 1.0M€ en provenance du Fonds de Dotation Rueil Valeur en lien avec l'organisation du 4^{ème} Jubilé Impérial. *L'ensemble de ces recettes (1.3M€) composées de subventions (300K€) et de recettes de mécénat (1.0M€) sont à rapprocher du coût de l'évènement (1.208M€ au 31/12/2022).*

L'exécution s'établit à 93% des prévisions pour 2022

Les produits financiers (chapitre 76) : 87 K€

Il s'agit des dividendes des placements des legs divers dont a bénéficié la commune au cours du temps.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 7.683 M€

Ce chapitre comprend entre autres, toutes les réalisations des cessions prévues en investissement, au chapitre 024 mais réalisé sur le compte 775 qui ne fait pas l'objet d'une valorisation lors de la prévision budgétaire. Pour cette année, le produit de cessions réalisées (7.683M€).

Nature du bien	Site	Prix de cession
Pavillon	185 rue Haute	185 000 €
Terrain	72 rue Jean Jacques Rousseau	700 000 €
Pavillon	14 rue Brossolette	660 000 €
Terrains	16 rue Gallieni	691 061 €
Terrains	16 rue Gallieni	70 214 €
Terrains	16 rue Gallieni	1 076 364 €
Terrains	Rue Dumouriez	4 050 000 €
Terrain	Rue de la Chapelle	103 000 €
Terrain	Rue Beaumarchais	65 600 €
Terrain	Rue Beaumarchais	82 400 €
Total Cessions 2022		7 683 639 €

b) Les recettes d'ordre : 24.K€

24K€ d'écritures d'ordre sont réalisées pour la constatation de moins-values réalisées sur des cessions immobilières.

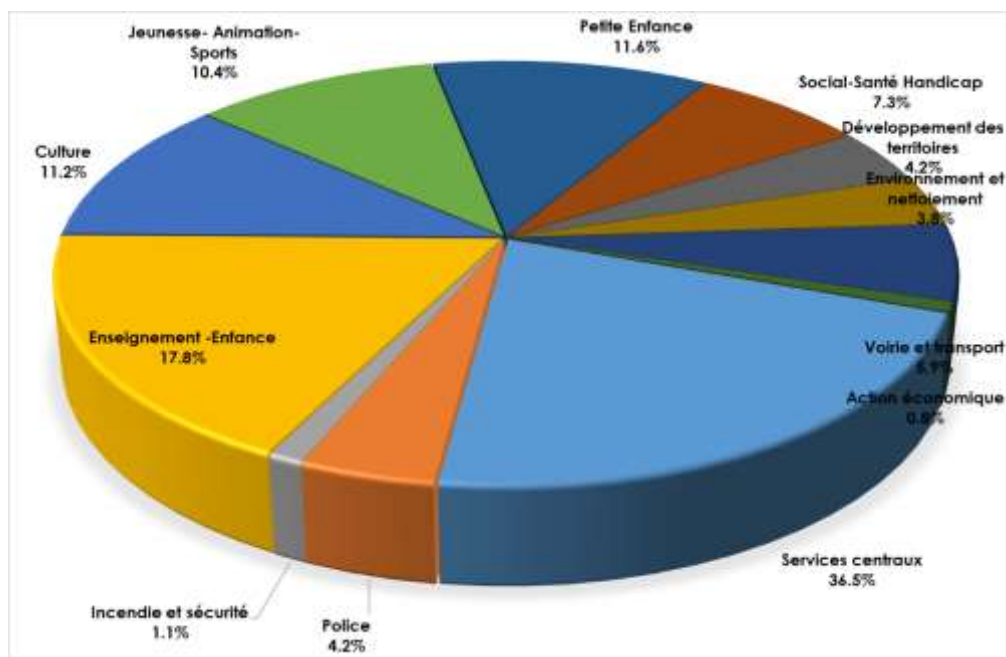
2) Les dépenses de fonctionnement

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>		Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	42 855 808.00	38 573 929.74
012	Charges de personnel	86 094 500.00	82 973 428.50
014	Atténuation de produits	14 074 000.00	13 995 110.03
65	Autres charges de gestion courante	48 279 372.00	46 607 918.47
66	Charges financières	5 390 000.00	5 170 373.33
67	Charges exceptionnelles	85 000.00	58 053.21
68	Dotations aux provisions	50 000.00	48 500.00
sous-total des dépenses réelles (A)		196 828 680.00	187 427 313.28
	<i>Dotations aux amortissements</i>	6 400 000.00	6 389 303.07
042	<i>Cessions d'immobilisations*</i>	39.63	7 707 695.12
	<i>Indemnités de remboursement anticipé</i>	249 960.37	249 711.79
043	<i>Opération d'ordre intérieur de la section</i>	140 000.00	0.00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	6 034 737.92	
sous-total des dépenses d'ordre (B)		12 824 737.92	14 346 709.98
TOTAL GENERAL (A+B+C)		209 653 417.92	201 774 023.26

* Les écritures de cessions des immobilisations à hauteur de 7 683 K€ sont réalisées sans crédits budgétaires votés comme l'autorise l'instruction budgétaire M57

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'affiche donc à 95,2%.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2022 par fonction



a) Les dépenses réelles de fonctionnement

• Les charges à caractère général (chapitre 011) : 38.573M€

Ce chapitre est réalisé à 90% et correspond à l'ensemble des fournitures, travaux et services extérieurs.

A l'intérieur de ce chapitre 011 – charges à caractère général vont notamment être constatées les dépenses de fluides, de prestations de services, d'assurance, de téléphonie, d'entretien des bâtiments, de la voirie etc.

En 2022, les charges à caractère générale ont progressé de +8.2% en lien notamment avec la reprise des services post crise sanitaire ainsi que l'effet périmètre de certains sites (Complexe Alain Mimoun, Parc des Bords de Seine...).

- Le poste comptable des contrats de prestations avec les entreprises (compte 611) est celui qui a connu la plus forte évolution ces dernières années. Figurent sur ce compte depuis 2015/2016 le retour sur le budget de la Ville du contrat de nettoyage de la voirie. En 2022, ce poste a de nouveau augmenté de +10% par rapport à 2021 après une diminution en 2021 portée par la renégociation du marché d'entretien de voirie.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
611	Contrats de prestations de services	330	1 366	4 041	4 151	5 846	6 183	6 962	6 084	6 679

- Les dépenses en matière en matière d'électricité ont également progressé de +5% traduisant l'évolution du cours de l'électricité en 2022 (progression de +20% retenue au budget primitif 2022). Cette tendance amorcée en 2022 sera surtout à constater sur le compte administratif 2023 en lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie (électricité / gaz) du fait de la guerre en Ukraine.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60612	Énergie - Electricité	3 279	2 957	3 167	2 974	2 535	3 471	3 168	3 605	3 786
	Évolution		-10%	7%	-6%	-15%	37%	-9%	14%	5%

- Les primes d'assurance poursuivent leur progression (+6%) en 2022 venant compléter une tendance débutée dès 2020 :

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
616	Primes d'assurances	311	369	383	388	277	260	383	411	436
	Évolution		19%	4%	1%	-29%	-6%	47%	7%	6%

- Le poste comptable d'entretien connaît une nouvelle progression (+7%) en 2022. Ce phénomène est particulièrement marqué sur l'entretien des réseaux (+76%) et des bâtiments publics (+12%) à l'inverse des autres bâtiments (-37%) et de voirie (-5%) traduisant les renégociations de contrats effectués en la matière en 2021.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
61521	Entretien terrains	2 241	2 048	2 179	2 499	2 533	2 527	2 674	2 844	2 981
615221	Entretien bâtiments publics	922	846	917	709	590	584	573	687	766
615228	Entretien autres bâtiments	0	0	72	46	25	18	49	28	18
615231	Entretien voiries	13	126	484	456	426	509	533	431	410
615232	Entretien réseaux	0	0	0	9	192	198	145	154	271
61524	Bois et forêts								13	14
Total		3 176	3 020	3 652	3 719	3 766	3 836	3 974	4 158	4 461
Évolution			-5%	21%	2%	1%	2%	4%	5%	7%

- Les dépenses de maintenance connaissent leur première diminution depuis 2018 et le retour de la compétence éclairage publique :

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
6156	Maintenance	2 284	2 248	2 605	2 590	3 194	3 220	3 381	3 971	3 765
	Evolution		-2%	16%	-1%	23%	1%	5%	17%	-5%

- Les frais de télécommunication connaissent une diminution de -36% après une augmentation faciale liée à un re-périmétrage comptable en 2021.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
6262	Frais de télécommunication	575	619	591	599	517	549	495	770	492
	Evolution		8%	-5%	1%	-14%	6%	-10%	56%	-36%

- L'impact des renégociations de contrats en matière de nettoyage des locaux sont également constatables en 2022 avec une nouvelle diminution de ces frais (-2%).

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 028	1 210	1 301	1 115	1 226	1 245	1 312	1 148	1 120
	Evolution		18%	8%	-14%	10%	2%	5%	-13%	-2%

- L'évolution des dépenses relatives aux services extérieurs est notamment lié à l'augmentation des coûts de places en crèches privées qui progressent de +119K€ (soit 8%) et des coûts de transports sur route (+134K€ soit +18%) correspondant aux navettes 563 qui traverse les territoires de Rueil, Nanterre et Suresnes.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
6288	Aures services extérieurs	2 842	2 316	2 102	2 216	3 214	3 523	2 997	2 925	3 133
	Evolution		-19%	-9%	5%	45%	10%	-15%	-2%	7%

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 82.973M€**

Ces dépenses ont représenté 82.973M€ contre une prévision de 86.094M€, soit un taux de réalisation de 96.4 %. Cette économie (-3.1M€) liée à cette non réalisation se traduit également une diminution globale de ces charges (-0.7%) par rapport à l'année 2021(85.585M€).

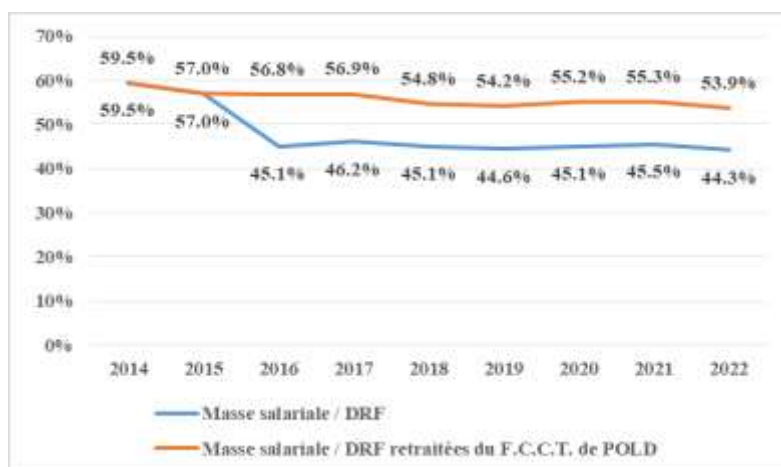
Cette évolution est à contextualiser à l'aune des mesures décidées par l'Etat en 2022 dont notamment la revalorisation unilatérale et sans compensation du point d'indice de la fonction publique (+3.5%) applicable depuis le 1^{er} juillet 2022. Cette mesure, dont l'impact (1.2M€) n'a porté que la moitié de l'année en 2022, jouera à plein en 2023.

Ainsi, la diminution de la masse salariale 2022 traduit à la fois les difficultés de recrutement connue sur certains secteurs en 2022 (animation, police municipale...) couplée à la maîtrise des recrutements sur les autres secteurs.

L'évolution des charges de personnel sur la période 2014 - 2022 :



Cette tendance se vérifie également au prorata des dépenses réelles de fonctionnement puisque la part des charges de personnel a diminué en 2022 pour atteindre son niveau le plus bas depuis 2014. Il convient cependant de souligner que ce niveau reste supérieur à 50% en 2022.



Le F.C.C.T. versé depuis 2016 à l'établissement public territorial P.O.L.D est venu artificiellement réduire la part de la masse salariale. En 2022, son montant est de 33.351 M€.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 46.607M€**

Le taux d'exécution est de 96.5 %. Ces charges progressent de +1.6% par rapport à 2021 (45.891M€).

La contribution à POLD - Fonds de Compensation des Charges Territoriales :

Ce poste est principalement constitué depuis 2016 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) que la Ville verse à P.O.L.D. : 32 351 K€ en 2022. Le montant prévu au budget (33 520 K€) intégrait par prudence un financement de la péréquation payée par P.O.L.D. plus important que ce qui a été notifié.

en K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
F.C.C.T. payé	38 610	34 455	33 286	32 764	33 647	32 308	33 352

Les subventions versées aux associations et organismes (compte 65748)

Sur ce chapitre 65, figurent également l'ensemble des subventions accordées à divers organismes, et associations.

Le versement des subventions 2022 se trouve 420K€ en dessous du prévisionnel mais demeurent stables par rapport à l'année 2021.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subventions aux associations	5 287	4 648	4 682	4 914	4 130	4 429	4 089	3 807	3 807

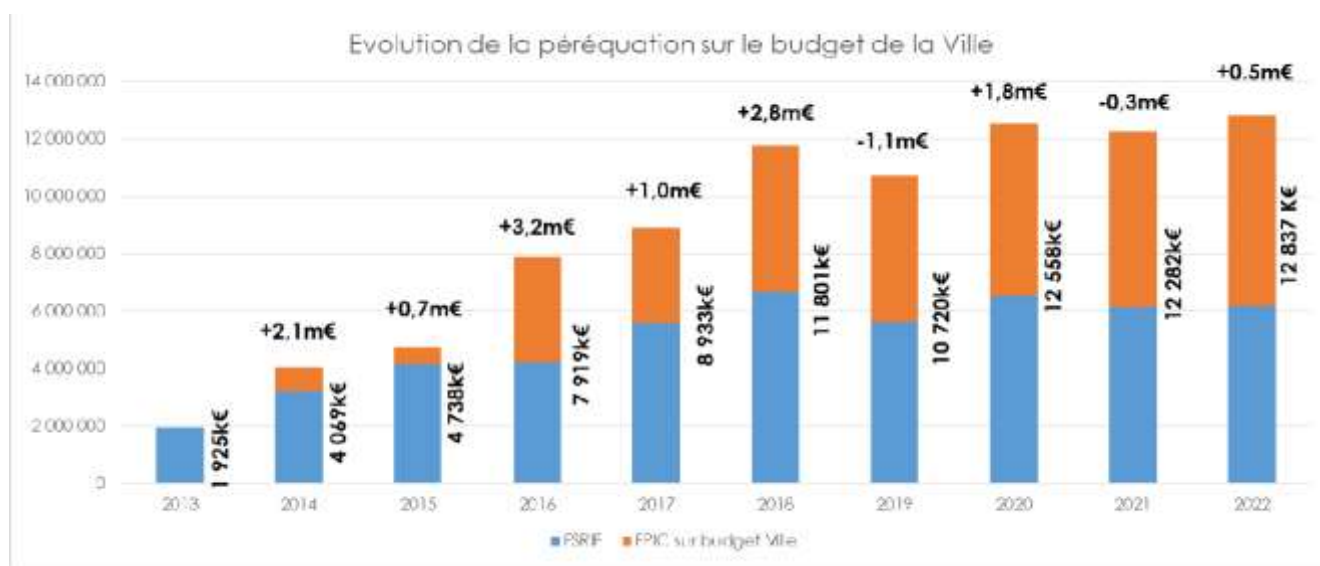
Autres postes importants de ce chapitre : les participations obligatoires et encadrées par l'Etat pour le fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (1.477 M€ soit une progression de +5% par rapport à 2021 où cette dépense représentait 1.411M€) et la participation au financement des écoles privées sous contrat (630 K€).

- **L'atténuation de produits (chapitre 014) : 13.995M€**

Ce chapitre, comme son intitulé l'indique, n'est pas à proprement parler un compte de charges, mais il constate les diminutions des recettes.

S'agissant des charges de péréquation, la Ville contribue :

- Au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF), qui est historiquement une diminution du produit de taxe professionnelle, mais qui continue à être prélevé sur les communes quand bien même celles-ci ont transféré leur impôt économique à un EPCI. Chaque année, l'inscription au moment de l'établissement du budget primitif est, par précaution, surestimée, car la contribution au FSRIF n'est communiquée par les services préfectoraux qu'au mois de juin, soit après le vote du budget primitif. Le prélèvement 2022 s'est élevé à 6.170 M€.
- Au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 6.666 M€.



Sur ce chapitre budgétaire figure le reversement de la taxe de séjour à l'EPIC Office du Tourisme. Cette taxe est recouvrée par la Ville et intégralement transférée à l'Office du Tourisme. Depuis 2019, la ville perçoit également la part départementale et la part de la Société du Grand Paris de cette taxe qu'elle doit leur reverser. Voici la répartition du reversement de la taxe de séjour en 2022 :

- Office du tourisme de Rueil-Malmaison: 245 K€
- Conseil départemental des Hauts-de-Seine : 19 K€
- Société du Grand Paris : 28 K€

- **Les charges financières (chapitre 66) : 5.170M€**

Le taux de réalisation de ce poste est de 95.9 %.

5.390M€ avait été prévu au budget afin de couvrir les intérêts de la dette. Ceux-ci, en effet, ne peuvent être prévus avec précision puisque certains emprunts sont à taux variable. Il est donc de bonne gestion de conserver une marge sur ce crédit.

A noter cependant que cette marge tend à se réduire en lien notamment avec la nette augmentation des taux variables en 2022. Cette tendance, amorcée dès l'été 2022 s'est renforcé en deuxième partie d'année avec des taux variables proches de 3.0% à 3.5%. Ce phénomène tendra à s'accroître en 2023.

Suite au retour de la compétence voirie sur la Ville en 2015, la Ville rembourse depuis 2016 à l'établissement public territorial P.O.L.D. Les annuités de la dette contractée entre 2011 et 2015 (15,6M€ de capital restant dû au 31/12/2022), soit une échéance en intérêts de 456 K€ pour 2022.



- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 58 K€**

Sur ce compte ne figurent plus que des opérations comptables d'annulation de titres avant leur réémission. Le réalisé est inférieur au prévisionnel (85K€).

- **Les dotations aux provisions (chapitre 68) : 48.5 K€**

Ce compte enregistre les provisions passées notamment pour les risques contentieux.

La réalisation 2022 est conforme au prévisionnel (50K€).

b) Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 14.346 M€

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections : les dotations aux amortissements, la comptabilisation de l'indemnité capitalisée d'emprunts renégociés et les écritures liées aux cessions d'immobilisations (chapitre 042)**

L'amortissement ne concerne, dans la comptabilité communale, que les biens mobiliers, les immeubles de rapport et les travaux effectués sur biens d'autrui, mais pas les bâtiments servant aux services publics.

Elles correspondent au chapitre 040 des recettes d'investissement. Le montant des amortissements s'élève à 6.389M€ et participe à l'autofinancement de la section d'investissement.

D'autre part, apparaissent aussi les crédits purement comptables de tenue de l'actif; il s'agit de l'inscription de la valeur comptable des immobilisations cédées pour 3.849M€ ainsi que de la constatation des plus-values sur ces cessions pour 3.858M€ (pavillons, appartements, terrains...).

Ces dépenses sont également complétées par les mouvements liés à la recapitalisation de l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) du refinancement de dette de fin d'année 2021 (249K€).

- **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)**

Cette prévision ne fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exécution budgétaire, elle concourt au résultat repris l'année suivante.

3) L'évolution des épargnes

L'épargne brute (recettes réelles de Fonctionnement – dépenses réelles de Fonctionnement) correspond à l'indicateur le plus utilisé pour analyser la santé financière d'une collectivité (cet indicateur correspond à la capacité d'autofinancement du secteur privé). Ce ratio n'analyse que les données de l'exercice (sans l'excédent reporté du compte administratif, ni le produit des cessions). Il permet de présenter la part des recettes courantes non consommée par des charges récurrentes. Cette épargne brute est utilisée prioritairement au remboursement des emprunts et au financement des investissements à venir.



Pour l'exercice 2022, l'épargne brute s'élève à 19.907M€ soit

- Un niveau en progression de +70% par rapport à 2021 (11.713M€)
- Le niveau le plus élevé constaté sur la période 2014-2022

L'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) correspond à l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une Ville. Il permet de mesurer la capacité de financer ses équipements avec ses propres moyens.



L'augmentation de l'épargne brute 2022 permet de retrouver une épargne nette positive de l'ordre de 4.855M€. Dans ces conditions, l'amélioration de l'épargne brute en 2022 permet à la Ville de procéder au remboursement de ses emprunts et à affecter une part (4.855M€) au financement direct de ses investissements.

4) La contractualisation avec l'Etat

Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, l'Etat a imposé aux collectivités locales les plus importantes une maîtrise de leur dépense de fonctionnement. Ce contrat - suspendu dès le début de la crise sanitaire - arrivait normalement à échéance au 31/12/2021. Il apparaît néanmoins utile de présenter l'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période soulignant les efforts de la Municipalité, d'autant plus qu'une reconduction de ce mécanisme (sous une forme légèrement différente) avait été envisagée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023.

La Ville de Rueil-Malmaison, a contracté avec l'Etat en juillet 2018 un objectif de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement limité à + 0,9 % par an. Cette limitation, plus forte que les +1,2 % annoncés par la LPFP 2018-2022, a été imposée sans possibilité de négociation.

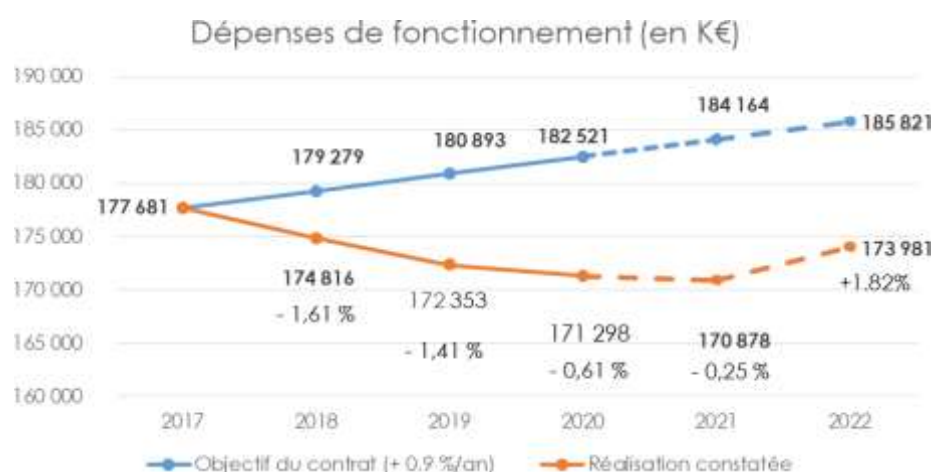
Dans le cadre du contrat, les dépenses de fonctionnement de la Ville devaient rester en deçà des plafonds suivants :

2017	Objectif 2018	Objectif 2019	Objectif 2020	Objectif 2021 (si renouvellement du contrat)	Objectif 2022 (si renouvellement du contrat)
177 681 K€	179 279 K€	180 893 K€	182 521 K€	184 164 K€	185.821 K€

Par rapport au compte administratif 2017, le contrat imposait donc à la Ville de limiter ses dépenses 2019 à 180 893 et celles de 2020 à 182 521 K€, ce montant ne tient pas compte de la péréquation qui est neutralisée dans le calcul.

Une reconduite hypothétique de ces méthodes de calcul aurait amené à fixer le plafond des dépenses réelles de fonctionnement 2022 à 185.821M€ en 2022. Le plan d'économies 2018-2021 que la Ville a mis en œuvre a permis de dégager des marges de manœuvre afin de répondre à cette nouvelle contrainte.

Le Compte Financier Unique 2022 affiche ainsi un niveau de dépenses de fonctionnement (hors péréquation retraitée) de 173.981 K€, soit une progression de +1.8% par rapport à 2021 mais restant inférieur de -6.37 % par rapport à l'objectif qui aurait pu être retenu en 2022

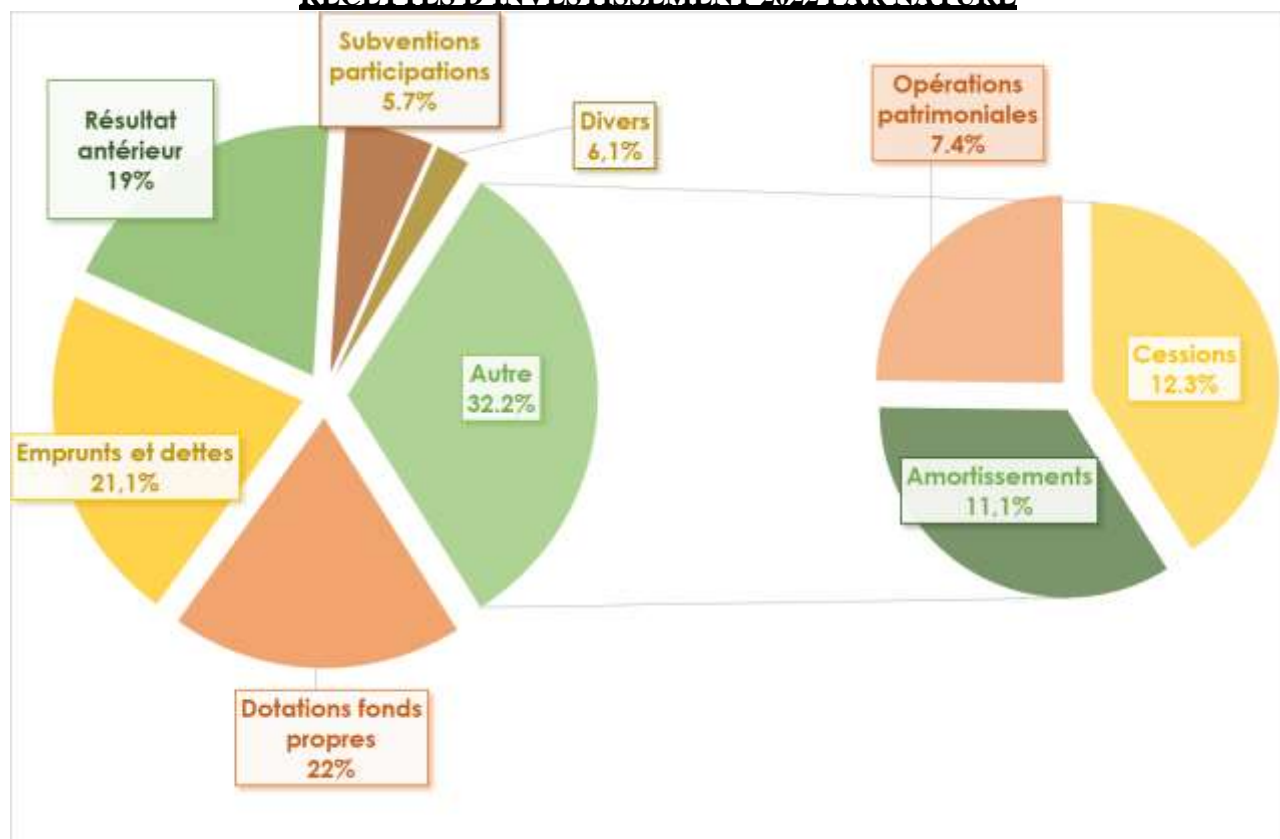


B – Section d'investissement

1) Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	Reports	Total
10	Dotations fonds divers et réserves <i>dont excédent capitalisé</i>	11 748 000.92 4 254 000.92	15 222 798.60 4 254 000.92		15 222 798.60 4 254 000.92
13	Subventions d'investissement	4 689 000.00	3 323 729.22		3 323 729.22
16	Emprunts et dettes assimilées	12 754 000.00	12 750 000.00		12 750 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449,165,166)		9 320.77		9 320.77
024	Produit de cessions d'immobilisations	9 750 000.00		0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00		0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00		0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	32 740.36		32 740.36
27	Autres immobilisations financières	1 010 000.00	1 000 000.00		1 000 000.00
	sous-total des recettes réelles (A)	39 951 000.92	32 338 588.95	0.00	32 338 588.95
021	Virement de la section de fonctionnement	6 034 737.92			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>dont amortissements</i> <i>dont plus values cessions immobilisations*</i> <i>dont sortie des immobilisations cédées*</i> <i>dont indemnités de remboursement anticipé</i>	6 650 000.00 6 400 000.00 39.63 249 960.37	14 346 709.98 6 389 303.07 3 858 593.44 3 849 101.68		14 346 709.98 6 389 303.07 3 858 593.44 3 849 101.68
041	Opérations patrimoniales <i>dont sortie d'actif</i>	10 310 000.00 10 310 000.00	4 619 386.14 4 619 386.14		4 619 386.14 4 619 386.14
	sous-total des recettes d'ordre (B)	22 994 737.92	18 966 096.12	0.00	18 966 096.12
	SOUS-TOTAL (A+B)	62 945 738.84	51 304 685.07	0.00	51 304 685.07
001	Résultat d'investissement reporté (C)	11 155 741.92	11 155 741.92		11 155 741.92
	TOTAL GENERAL (A+B+C)	74 101 480.76	62 460 426.99	0.00	62 460 426.99

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 PAR NATURE



Pour apprécier le taux de réalisation, il faut faire abstraction d'une part, dans les prévisions de l'autofinancement prévisionnel (chapitre 021) et des produits de cessions (chapitre 024) et d'autre part, dans la réalisation de l'ensemble des sorties/entrées d'actif et les plus ou moins-values liées aux cessions immobilières. Ce retraitement est nécessaire compte tenu des mécanismes comptables établis par la réglementation de la comptabilité des collectivités territoriales.

Cette opération permet d'isoler les recettes réelles de la section d'investissement, qui s'élèvent à 32.338M€ pour des crédits ouverts à 30.201M€, soit un taux de réalisation de 107.1 %.

a) **Les Recettes Réelles d'investissement**

- **Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 15.222M€**

Ce poste comprend :

En premier lieu, les recettes propres de l'année (FCTVA, Taxe d'Aménagement) :

- Le FCTVA, prévu à 3.600M€ a été réalisé à 3.204M€.
- La taxe d'aménagement a atteint un niveau record de 7.764M€ (pour une prévision de 3.894M€). Ce niveau exceptionnellement fort est la conséquence d'un rattrapage suite aux périodes de confinement qui ont motivé l'Etat à n'émettre aucun titre de recettes durant l'année 2020.

La perception des recettes de la taxe d'aménagement est difficilement prévisible, d'autant plus dans ce contexte socio-économique. En fonction des projets immobiliers, nous pouvons estimer le montant à percevoir (il s'agit d'un tarif au m²) ; en revanche, les versements sont conditionnés par l'avancement du projet, qui peut être retardé par des recours sur les permis de construire.



Ce chapitre est complété par l'affectation du résultat 2021 (mises en réserves capitalisées) qui s'élève à 4.254M€

- **Subventions d'investissement (chapitre 13) : 3.323M€**

Il s'agit des subventions reçues de divers organismes (Conseil Départemental, Conseil Régional, Métropole du Grand Paris etc.) et servant au financement des projets d'investissement portés par la Ville.

Ce chapitre a été prévu pour 4.689M€ et il a été encaissé 3.323M€.

Opération	Financier	Montant en K€
Complexe sportif Arsenal	Département des Hauts de Seine	1 243K€
Aménagement du Parc Richelieu	Département des Hauts de Seine	512K€
Aménagement de l'avenue Masséna	Département des Hauts de Seine	333K€
Aménagement du Parc Richelieu	Conseil Regional d'Ile de France	311K€
Aménagement du Parc Cardinal	Métropole du Grand Paris	244K€
Cimetière des Bulvis	Conseil Regional d'Ile de France	117K€
Véhicules électriques	Métropole du Grand Paris	114K€
Aménagement de deux voies nouvelles à Rueil sur Seine	Département des Hauts de Seine	293K€
Aménagement avenue Masséna	Métropole du Grand Paris	89K€
Plantation d'arbres	Métropole du Grand Paris	36K€
Rénovation du local de la Police Municipale	Conseil Regional d'Ile de France	31K€
Achat de 2 vélos électriques	SIGEIF	1K€
Total		3 323K€

- **Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 12.750M€**

Ce volume d'emprunt a été souscrit auprès de deux établissements bancaires :

- La Banque Postale : pour un montant total de 9.5M€ financé à taux fixe (3.24%) sur 15 ans
- La Caisse d'Epargne : pour un montant total de 3.250M€ financé à taux variable basé sur le Livret A

Le remboursement du capital en 2021 de 15.041 M€ a permis de réduire globalement la dette de 2.291 M€ à fin 2022.

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27) : 1.000M€**

A ce chapitre sont constatées les cessions immobilières dont le produit est perçu en plusieurs échéances. Il s'agit d'une cession de terrain à la Société Publique d'Aménagement de Rueil-Malmaison pour la réalisation du complexe sportif de l'Arsenal ainsi que les terrains Jean Bru à la société Cogedim.

- **Les produits des cessions (chapitre 024)**

Ceux-ci sont inscrits en investissement, mais sont exécutés en fonctionnement sur le compte 775, conformément à l'instruction budgétaire M 57.

b) **Les Recettes d'ordre d'investissement : 18.966M€**

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 14.346M€**

→ **L'amortissement des immobilisations (comptes 28) : 6.389M€**

Ce chapitre fonctionne avec le compte 6811 vu en section de fonctionnement.

→ **Les comptes d'actifs pour 3.849M€ et de plus-value (comptes 19-20-21-23) pour 3.858M€**

Il est rappelé que les sorties d'actifs et les plus ou moins-values ne font pas l'objet de prévisions.

→ **Les comptes liés à la recapitalisation de l'indemnité de remboursement anticipée liée au refinancement de dette de 2021 (compte 1641) : 249K€**

- **Les opérations patrimoniales (chapitre 041) :**

Une prévision de crédits de 10.310M€ avait été inscrit au budget primitif 2022 afin de permettre l'intégration à l'actif de la Ville un terrain remis gracieusement par la SPL.

En lieu et place, ce chapitre a permis l'enregistrer des écritures de sorties d'actifs des biens cédés en 2021 pour un montant total de 4.619M€.

- **Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) :**

Il s'agit de l'autofinancement qui correspond en dépenses de fonctionnement au poste 023, il ne fait l'objet d'aucune écriture au cours de l'exercice et son montant est inclus dans l'excédent de fonctionnement.

La situation de l'endettement au 31 décembre 2022

Les crédits inscrits en 2021 pour la souscription d'emprunt s'élevaient à 12 754 K€ et ont été réalisés à hauteur de 12 750 K€ auprès de deux établissements bancaires :

- La Banque Postale : pour un montant total de 9.5M€ financé à taux fixe
- La Caisse d'Épargne : pour un montant total de 3.250M€ financé à taux variable basé sur le Livret A

Ces deux emprunts sont catégorisés A1, soit la note la plus élevée et la plus sécurisée, selon la charge Gissler.

L'encours de dette de la Ville s'établit à 176.813M€ au 31 décembre 2022 en baisse de -2,291 M€ par rapport à 2021 :

Dette au 01/01/2022	179 105 K€
Emprunt 2022	12.750 K€
Remboursements 2022	15 041€
Dette au 01/01/2022	176 813K€

Au sein de la dette propre de la Ville, il est nécessaire de tenir compte des emprunts contractés entre 2011 et 2015 au sein de la C.A.M.V. pour les compétences voirie et éclairage public.

Ces emprunts ont été souscrits par la C.A.M.V. pour le bénéfice des 3 Villes membres (Rueil, Nanterre et Suresnes). Lors du retour de la compétence voirie sur les Villes en 2015, il était trop complexe de renégocier avec les banques la division en 3 de chaque emprunt contracté. Il a donc été décidé que P.O.L.D. continuerait d'assurer le remboursement des emprunts auprès des banques, mais refacturerait ce coût à chacune des 3 communes. De manière transparente, le capital restant dû apparaît au compte de gestion de la Ville ainsi que dans les annexes du compte administratif.

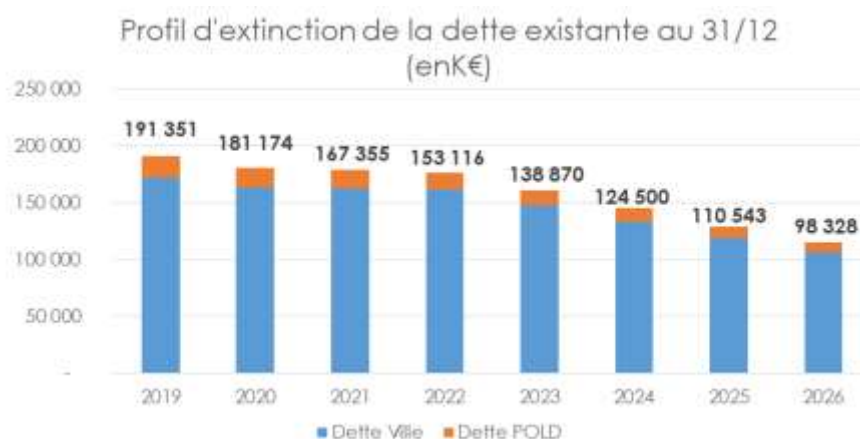
Pour la Ville de Rueil-Malmaison, le capital restant dû s'élève à 14,556M€ au 31 décembre 2022.

Structure de la dette gérée directement par la Ville :

Au 31 décembre 2022, 98.1% des emprunts sont classés en catégorie 1A, assurant une dette stable et sécurisée à la Ville, représentés principalement par des emprunts à taux fixes. Ce résultat est la conséquence de la renégociation globale des prêts de SFIL menée en 2015 et des emprunts souscrit depuis exclusivement en taux fixe.

81.5 % de la dette de la Ville se répartit auprès de 4 établissements bancaires : SFIL (35.5%), la Caisse d'Epargne (18%), la Caisse des dépôts (14 %) et la Société Générale (14%).

Le coût moyen de la dette s'affiche à 3.11% (en hausse compte tenu de la remontée des taux du marché) avec une durée de vie résiduelle proche des 13 années.

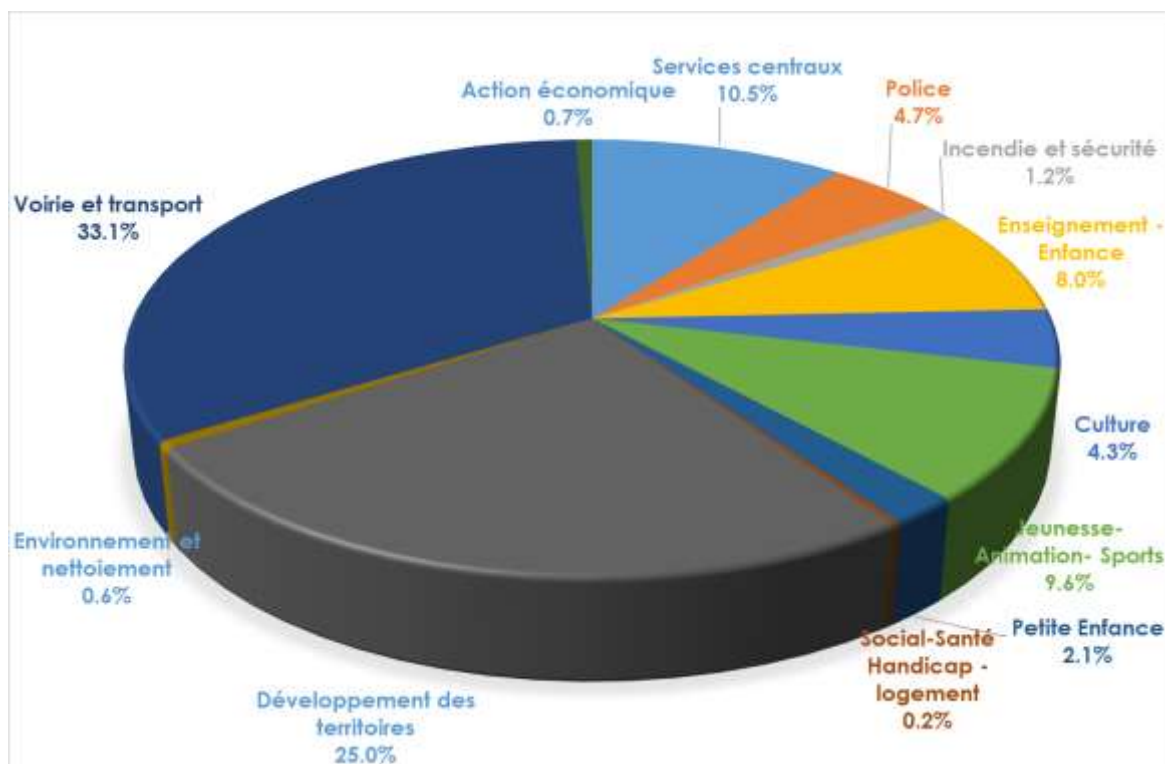


2) Les dépenses d'investissement 2022

Par nature

<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		Prévisions	Réalisations	Reports	Total
20	Immobilisations incorporelles	1 933 555.52	716 867.46	930 245.16	1 647 112.62
204	Subventions d'équipement versées	4 598 713.28	2 764 552.32	1 472 921.63	4 237 473.95
21	Immobilisations corporelles	38 285 261.45	24 716 011.27	12 826 430.60	37 542 441.87
23	Immobilisations en cours	1 122 950.51	672 322.36	395 937.70	1 068 260.06
	<i>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (1)</i>	<i>45 940 480.76</i>	<i>28 869 753.41</i>	<i>15 625 535.09</i>	<i>44 495 288.50</i>
10	Dotations	2 411 000.00	2 361 754.94		2 361 754.94
13	Subventions d'investissement				0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 350 000.00	15 051 828.36		15 051 828.36
26	Participations et créances rattachées				0.00
27	Immobilisations financières	40 000.00	10 402.90		10 402.90
	<i>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES (2)</i>	<i>17 801 000.00</i>	<i>17 423 986.20</i>		<i>17 423 986.20</i>
	sous-total des dépenses réelles = I+ 2 (A)	63 741 480.76	46 293 739.61	15 625 535.09	61 919 274.70
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>dont amortissements subventions d'investissement</i>	50 000.00 50 000.00	24 055.92		0.00 0.00
041	Opérations patrimoniales <i>dont sortie d'actif</i>	10 310 000.00	4 619 386.14		4 619 386.14 0.00
	sous-total des dépenses d'ordre (B)	10 360 000.00	4 643 442.06	0.00	4 619 386.14
	SOUS-TOTAL (A+B)	74 101 480.76	50 937 181.67	15 625 535.09	66 538 660.84
001	Résultat d'investissement reporté (C)	0.00	0.00		0.00
	TOTAL GENERAL (A+B)	74 101 480.76	50 937 181.67	15 625 535.09	66 538 660.84

Par fonction

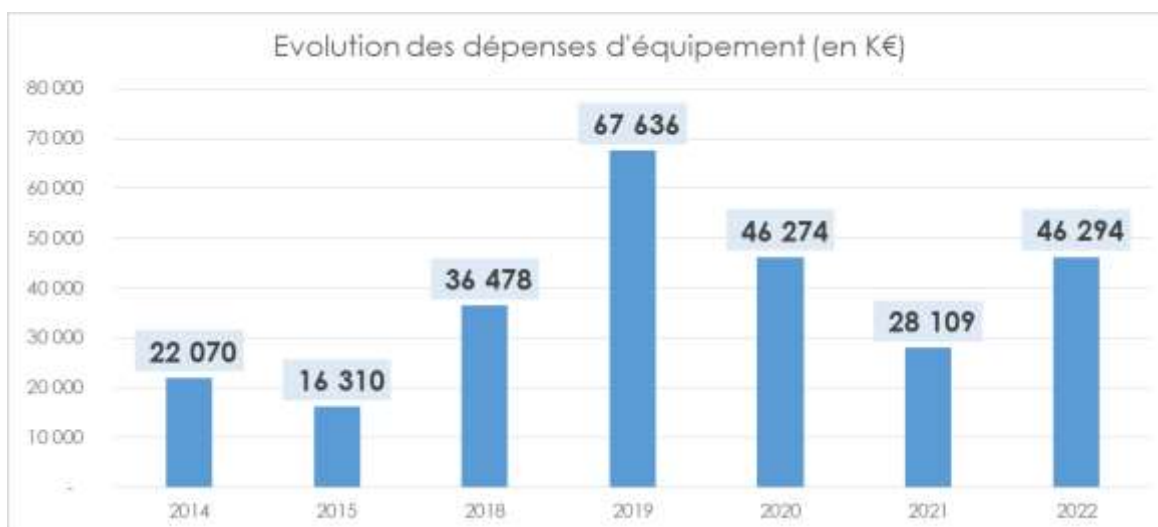


Les dépenses réelles d'investissement sont globalement réalisées à 89.8% avec les reports.

a) **Les dépenses d'équipement proprement dites (chapitres 20, 204, 21 et 23) : 46.293M€**

Le taux de réalisation de ces dépenses d'équipement est de 72.6% hors reports et de 97.1 % avec les reports.

En 2022, ces dépenses d'équipement ont représenté 46.294M€ soit un niveau similaire à 2020 (46.274M€).



En 2022, les principaux investissements ont été portés sur :

- 10.0M€ sur l'Espace public dont la voirie ;
- 7.583M€ sur le Développement et l'Aménagement du territoire ;
- 2.916M€ sur le Sport et la Jeunesse
- 2.417M€ sur l'Education ;
- 1.411M€ sur la Police ;
- 1.309M€ sur la Culture ;

S'agissant des reports de crédits, ils se sont élevés à 16,625 M€ dont :

- 3.729M€ sur l'espace public et la voirie
- 3,756M€ sur l'aménagement du Territoire
- 2,910M€ pour le Sport et la Jeunesse
- 1.710M€ sur la culture

➤ S'agissant des dépenses sur les espaces publics dont la voirie (10.0M€ hors reports)

Ces dépenses s'axent principalement autour des opérations de voiries, qui ont représenté près de 6.853M€ en 2022. Ces opérations comprennent

- Les acquisitions pour alignements de voirie et acquisitions de terrains : 2.0M€
- Le gros entretien et renouvellement des voiries (réfection de tapis...) : 1,345M€
- Les aménagements de voirie : 1.0M€
- Les aménagements de voiries nouvelles : pour 900K€
- Le marquage et petit entretien : 236K€
- Travaux d'espaces verts sur voirie : 157K€
- Les alignements de voirie : 137K€

- Les aménagements et mises en accessibilité de quais bus : 87K€

Les subventions d'équipement versées au délégataire INDIGO dans le cadre de la réalisation du parking de l'Arsenal (2.335M€)

Les acquisitions et installations en matière de mobilier urbain ont quant à elles représenté près de 447K€ en 2021 et ont été principalement orientées sur :

- L'acquisition, la pose et le gros entretien de signalétique : 217K€
- L'installation de contrôle d'accès piéton : 106K€

Les dispositifs de Smart City ont représenté quant à eux 166K€ de dépenses en 2022.

➤ S'agissant des dépenses liées au développement et à l'aménagement du territoire (7,583M€ hors reports)

Ces dépenses se sont concentrées autour des opérations d'aménagement (5.716M€) comprenant notamment l'aménagement du Parc Cardinal (4.928M€) ou encore l'aménagement de l'éco quartier (436K€).

Ce pôle comprend également les dépenses liées au cadre de vie et aux espaces verts (919K€) axés autour des espaces verts des parcs publics (490K€), ou encore des travaux sur les aires de jeu pour enfant (306K€).

L'éclairage public a quant à lui représenter 485K€. Les opérations en la matière ont principalement porté sur le passage des équipements à des technologies moins énergivores comme les LED pour un montant de 288K€.

En parallèle, les dépenses d'électrification et d'enfouissement des réseaux ont représenté quant à elles près de 242K€ en 2022.

➤ S'agissant des dépenses liées au sport et à la jeunesse (2.916M€ hors reports)

Ces dépenses se sont concentrées autour des sports pour 2.711M€ et notamment des stades et complexes sportifs à hauteur de 2.027M€ avec comme opérations notables :

- Le complexe sportif de l'Arsenal (745K€)
- Le complexe sportif du Stadium / République (215K€)
- Le parc des bords de Seine (ancien stade Esso) (303K€)
- Le stade du Parc (167K€)
- Le stade Ladoumègue (189K€) et son gymnase (212K€)
- Des investissements diffus sur les différentes salles de sports et gymnase pour 356K€

Les dépenses d'équipement concernant les Piscines se sont élevés à 473K€ orientées vers la piscine de l'Arsenal (415K€) et la piscine des Closeaux (58€).

A noter que les espaces des libertés ont représenté près de 159K€ d'investissement en 2022.

➤ S'agissant des dépenses liées à l'éducation (2.417 M€ hors reports)

Ces dépenses comprennent 1.958M€ d'investissement au titre des 13 groupes scolaires et écoles primaires du territoire selon les modalités suivantes :

- Ecole primaire Jules Ferry : 5K€
- Ecole primaire Les Trianon : 11K€
- Classes regroupées : 146K€
- Groupe Scolaire Albert Camus : 35K€
- Groupe Scolaire Alphonse Daudet : 133K€
- Groupe Scolaire Bons Raisins : 118K€
- Groupe Scolaire Buissonnets : 48K€
- Groupe Scolaire Claude Monet : 131K€
- Groupe Scolaire George Sand : 215K€
- Groupe Scolaire Jean Moulin : 232K€
- Groupe Scolaire La Malmaison : 219K€
- Groupe Scolaire Louis Pasteur : 143K€
- Groupe Scolaire Robespierre : 310K€
- Groupe Scolaire Tuck Stell : 201K€

Les opérations réalisées sur les écoles maternelles ont représenté 217K€ en 2021 :

- Maternelle Charles Perrault : 34K€
- Maternelle Jean Jaurès : 24K€
- Maternelle Jean de la Fontaine : 140K€
- Maternelle Les Martinets : 18K€

Les dépenses relatives aux différents accueils de loisir sans hébergement (ALSH) ont représenté près de 227K€.

➤ S'agissant des dépenses liées à la Police et sécurité (1.411M€ hors reports)

Ces dépenses comprennent les dépenses d'entretien et d'équipement (matériels) du Commissariat de Police Municipale (120K€).

Les principales dépenses en la matière concernent cependant le déploiement de la vidéo protection (1.289M€) notamment au sein de l'Eco Quartier (450K€).

➤ S'agissant des dépenses liées à la Culture (1.309M€ hors reports)

Les dépenses d'investissement en matière culturelle concernent prioritairement le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) pour un montant de 510K€ comprenant notamment 65K€ de mise aux normes en matière d'accessibilité et 21K€ de rénovation de chauffage.

La médiathèque Jacques Baumel a bénéficié de 396K€ d'investissement en 2022 dont 142K€ au titre de la gestion du chauffage / climatisation et 28K€ en matière de mise en conformité des ascenseurs.

Les différents centres culturels (Edmond Rostang, L'Ermitage, Athénée, Club Mazurières...) ont bénéficié de 217K€ d'investissement en 2022.

Présentées sous un format comptable, les dépenses d'investissement 2022 sont à ventiler de la manière suivante :

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 716K€

Ces postes comprennent notamment les frais d'études et les acquisitions de logiciels. Ils ont été exécutés à 62.8 % et 96.9 % avec les reports.

- Les subventions d'investissement (chapitre 204) : 2.764M€

Ce chapitre budgétaire regroupe les subventions d'équipements versées à des tiers. Il s'agit principalement

- des subventions d'équipement versées au délégataire INDIGO dans le cadre de la réalisation du parking de l'Arsenal (2.335M€)
- dans le cadre des équipements de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (351 K€)
- du versement des subventions d'aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique (77K€)

- Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : 24.716M€

Les crédits des immobilisations corporelles, qui concernent l'ensemble des mobiliers et matériels acquis par la Ville (mobilier de bureau, informatique, matériel technique, véhicules etc.) ainsi que les acquisitions foncières, ont été exécutés à 64.6% et 98.1% si on ajoute les reports.

Sur ce chapitre figurent notamment :

- Des dépenses de voirie et d'éclairage public pour 6.223M€ ;
- Des travaux dans les bâtiments publics pour 1.720M€ ;
- Le déploiement de la vidéo-protection pour 1.243M€ ;
- Des travaux dans les bâtiments scolaires et les accueils de loisirs pour 2.399M€
- Des travaux dans les bâtiments culturels : 1.289M€
- Des travaux dans les bâtiments sportifs : 2.092M€
- Des travaux d'aménagement (dont espaces verts) : 6.596M€
- Des travaux au sein des crèches : 636K€

- Les immobilisations en cours (chapitre 23) : 672K€

Elles correspondent aux gros travaux et opérations se réalisant sur plusieurs exercices. Ce chapitre budgétaire est réalisé à 59,9% et 95.1% avec les reports.

C'est dans ce chapitre que l'on trouve la fin de l'aménagement du complexe Alain Mimoun.

b) Les autres dépenses d'investissement

Les dépenses financières : 17.423M€

- L'emprunt (chapitre 16) pour 15.051M€. Il s'agit du remboursement du capital de la dette.
- Les autres immobilisations financières (chapitre 27) pour 10 K€ correspondant à des remboursements de garantie dans le cadre de cession de baux commerciaux.
- Dotations (chapitre 10) pour 2.361M€ : il s'agit du remboursement de taxes d'aménagement trop perçues sur les années antérieures.

c) **Les dépenses d'ordre : 4.643M€**

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 24K€

Ces opérations intègrent les sorties d'actif de bien cédés pour 24K€.

- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) : 4.619M€

Ce chapitre intègre :

- Les écritures d'ordre en lien avec le refinancement de dette opéré en fin d'année 2021 (4.608M€) : ces dépenses correspondent au capital remboursé et réintégré dans le nouveau emprunt passé avec la Société Générale.
- Les écritures relatives à la sortie d'actif de subventions versées : 9K€.

BUDGETS ANNEXES

Budget annexe de la chambre funéraire

En 2022, le budget prévisionnel d'exploitation était de 87.666.76 €.

Les dépenses se sont élevées à 2.761.30 € et les recettes à 120 842.03 € (y compris l'excédent reporté N-1), ce qui dégage un excédent de clôture 2022 de 118 080.73 €.

Le service municipal de la chambre funéraire a bénéficié à 167 familles en 2022 contre 151 en 2021.

Le budget de la chambre funéraire s'équilibre avec le produit du service, qui est en augmentation par rapport à 2021. Ce dernier atteint en effet un niveau de 93K€ nettement supérieur à 2021 (55K€). A noter que, d'une manière générale, ce produit amène à augmenter le résultat de clôture. Celui-ci doit être conservé sur ce budget annexe et ne peut revenir vers le budget principal de la Ville.

Budget annexe du restaurant communal

En 2022, le budget prévisionnel était de 368 104.65 €.

Les dépenses se sont élevées à 309 615.25 € et les recettes à 325 403.56 € (y compris l'excédent reporté N), ce qui dégage un excédent de clôture 2022 de 15 788.31 € compte tenu de la subvention versée par le budget principal de 170 000 €.

L'évolution de la subvention municipale :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
180 000 €	170 000 €	170 000 €	150 000 €	160 000 €	150 000 €	130 000€	170 000€

En 2022, environ 126 repas ont été servis par jour aux employés communaux, soit un cumul sur l'année de 23 860 repas. Il s'agit là d'un niveau en progression par rapport à 2021 où 22 029 repas ont été servis (soit une moyenne de 117 repas par jour).

LEXIQUE

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

F.S.R.I.F. : Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

F.P.I.C. : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

P.O.L.D. : Paris Ouest La Défense

M.G.P. : Métropole du Grand Paris

S.P.L. : Société Publique Locale (qui gère notamment l'aménagement de l'écoquartier l'aménagement)

S.E.M. T.A.M. : Société d'Economie Mixte du Théâtre André Malraux

F.C.C.T. : Fonds de Compensation des Charges territoriales (contribution financière de la Ville à P.O.L.D.)

F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

F.P.S. : Forfait Post Stationnement (ex. contravention de stationnement)

G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité (augmentation automatique de la masse salariale avec l'ancienneté des agents)

P.P.C.R. : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (réforme des grilles indiciaires des agents conduisant à une meilleure rémunération)

E.T.P. : Equivalent Temps Plein (permet de consolider les effectifs en tenant compte des agents à temps non complet).

A.P.C.P. : Autorisation de Programme Crédits de Paiement (technique comptable permettant de financer des projets d'investissement pluriannuels)